



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
21 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

### Comité de la science et de la technologie

#### Deuxième session extraordinaire

Genève, 16-18 février 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

#### Correspondants pour la science et la technologie

## Rapport intérimaire sur l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Par sa décision 15/COP.7, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a encouragé les pays parties à désigner un correspondant pour la science et la technologie auprès du Comité de la science et de la technologie (CST), dont les activités seraient coordonnées par le centre de liaison national.

Par sa décision 22/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Bureau du CST de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue de l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, qui seraient examinées par le Comité à sa deuxième session extraordinaire et à sa dixième session ordinaire. Cette demande découlait de la première session extraordinaire du CST (CST S-1) tenue à Istanbul (Turquie) en 2008, au cours de laquelle le Bureau, après consultation des correspondants pour la science et la technologie, a décidé d'élaborer des directives générales sur les rôles et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie.

En conséquence, le Bureau du CST, avec l'appui du secrétariat, a lancé une consultation avec tous les centres de liaison nationaux. Le présent document présente les résultats et conclusions de la consultation, lesquels font ressortir une demande de la majorité des pays parties pour que les rôles précis que devraient jouer leurs propres correspondants pour la science et la technologie sous la supervision de leur propre centre de liaison national soient plus clairement définis et officialisés par une reconnaissance institutionnelle. Tous les pays parties ont convenu que les rôles et les responsabilités proposés par le Bureau du CST après la première session extraordinaire du Comité devaient être maintenus tels qu'ils ont été énoncés dans les directives d'Istanbul. Ces conclusions ont été présentées au Bureau du CST.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel .....	1–4	3
II. Méthodologie .....	5–8	3
III. Analyse et interprétation des résultats.....	9–17	4
IV. Conclusions et recommandations.....	18–19	6
V. Délibérations du Bureau du Comité de la science et de la technologie.....	20–21	6
Annexes		
I. Résumé des réponses des pays parties et comparaison avec les directives d’Istanbul .....		7
II. Questionnaire envoyé pour la consultation .....		10

## I. Rappel

1. À sa septième session, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a, par sa décision 15/COP.7 relative à l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie, encouragé les pays parties à «désigner un correspondant pour la science et la technologie auprès du Comité, dont les activités seraient coordonnées par le centre de liaison national» (par. 6).

2. Le 13 novembre 2008, au lendemain de la première session extraordinaire du CST (CST S-1) à Istanbul (Turquie), le Bureau du CST a consulté les correspondants pour la science et la technologie à propos de leurs rôles et de leurs responsabilités. Leur principal rôle en tant que représentants du CST devait être de caractère consultatif dans le domaine scientifique et consister essentiellement à fournir un appui technique aux fins de la mise en œuvre de la Convention, en particulier par le biais de la planification, de l'application et du suivi des programmes nationaux d'action dans les pays concernés. Il s'agit plus précisément:

a) De renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, national, régional et mondial, avec le concours des centres de liaison nationaux;

b) D'aider le centre de liaison national à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national; et

c) D'aider le centre de liaison national à évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) et l'établissement de rapports, entre autres.

3. À la suite de la première session extraordinaire du CST à Istanbul, la Conférence des Parties a, lors de sa neuvième session, par sa décision 22/COP.9, prié le Bureau du CST «de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue de l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, qui seront examinées par le Comité à sa deuxième session extraordinaire et à sa dixième session ordinaire» (Décision 22/COP.9, par. 1).

4. Le Bureau du CST a examiné la question de savoir si le processus de consultation devait être lancé à l'échelon régional ou national et a décidé qu'il devait passer par les centres de liaison nationaux.

## II. Méthodologie

5. Pour inviter les pays parties à participer à ce processus de consultation et afin de cerner précisément leurs vues sur cette question, le secrétariat de la Convention a établi le 16 avril 2010 un questionnaire sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, qui a été communiqué à tous les centres de liaison nationaux (voir annexe II). Des rappels ont ensuite été envoyés jusqu'à la date limite convenue pour les réponses, le 21 mai 2010.

6. Le questionnaire était fondé sur le débat qui avait suivi la première session extraordinaire du CST. Il comportait des questions précises posées aux pays parties sur les rôles que jouent actuellement les correspondants pour la science et la technologie et les rôles qu'ils devraient à leur avis jouer, y compris en exerçant des responsabilités, et comment, selon les pays parties, la communauté scientifique pourrait participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention.

7. Le questionnaire permettait aussi aux pays parties d'exprimer leurs vues sur les réalisations les plus importantes de leurs correspondants pour la science et la technologie et sur les problèmes éventuellement rencontrés. Enfin, une question appelant une réponse par «oui» ou «non» était posée sur le point de savoir si les pays parties estiment que les correspondants pour la science et la technologie devraient jouer les rôles proposés dans les catégories énoncées au paragraphe 2 («directives d'Istanbul»).

8. Dans la phase de collationnement, toutes les réponses ont été examinées, enregistrées et réparties en différents groupes en fonction des thèmes les plus fréquemment cités par les pays parties. Ces thèmes ont été ensuite classés aussi précisément que possible au regard de chaque directive d'Istanbul.

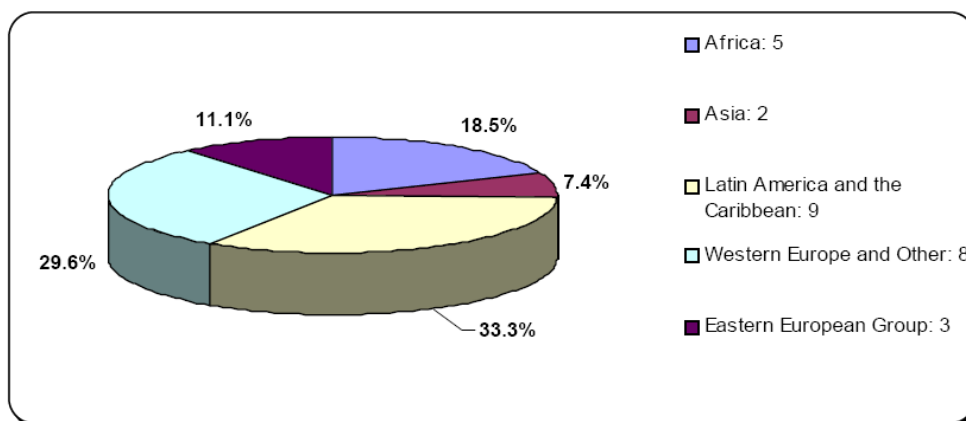
### III. Analyse et interprétation des résultats

9. Au 21 mai 2010, le secrétariat de la Conférence avait reçu 27 réponses au questionnaire, des 128 correspondants actuels pour la science et la technologie. La ventilation par région des pays ayant répondu au questionnaire est indiquée dans la figure ci-dessous.

Figure

#### Nombre et pourcentage de réponses, par région

(Au 16 juin 2010)



10. Afin de faciliter les recoupements, un résumé des réponses des participants est présenté sous forme de tableau à l'annexe I.

11. Il est indiqué dans cette annexe les rôles particuliers que les correspondants pour la science et la technologie des pays parties jouent actuellement et les rôles et les responsabilités qu'ils devraient jouer, s'agissant également de savoir comment, de l'avis des pays, la communauté scientifique pourrait participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention. Un chiffre figurant dans chaque cellule du tableau indique le nombre de pays qui, selon les réponses, appliquent l'une ou l'autre des directives d'Istanbul.

12. La plupart des pays affirment que leur correspondant pour la science et la technologie fournit des conseils techniques pour améliorer la coordination entre les centres de liaison nationaux et la communauté scientifique, ce qui correspond au rôle énoncé à l'alinéa 2 a) ci-dessus.

13. Pour environ un tiers d'entre eux, les pays participants appliquaient l'alinéa 2 b), en donnant des conseils aux secteurs public et privé, y compris les organisations de la société civile, et en préparant les sessions extraordinaires du CST, la Conférence des parties, etc.

Deux pays seulement appliquaient l'alinéa 2 c), en donnant des exemples tels que la réalisation d'une étude approfondie d'indicateur pour les programmes nationaux d'action ou le suivi de l'évaluation. D'autres rôles pertinents joués par quatre correspondants pour la science et la technologie en dehors des directives d'Istanbul, et donc indiqués dans une colonne supplémentaire à l'annexe I, étaient les suivants: renforcement des relations entre les milieux politiques et scientifiques; hiérarchisation des tendances en matière de recherche sur les pratiques de gestion durable des sols, y compris l'appui à des programmes commerciaux de reboisement; et diffusion des connaissances et des compétences sur les questions relatives à la désertification.

14. Les trois réalisations/contributions les plus fréquemment citées par les pays étaient les suivantes: collecte de données existantes auprès des chercheurs, organisations non gouvernementales, universités et inventaires des technologies sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse; renforcement des liens et des réseaux (participation à des réunions) avec la communauté scientifique au niveau national en coopération avec le secteur privé; et aide à l'examen et à l'élaboration d'indicateurs d'impact pour la mise en œuvre de la Convention dans le pays.

15. S'agissant du rôle que, selon les pays, les correspondants pour la science et la technologie devraient jouer, les pays étaient conscients, pour la majorité d'entre eux, de la nécessité de rehausser les rôles et les responsabilités de leur correspondant pour la science et la technologie. De fait, tous les pays s'accordaient sur l'idée que les correspondants pour la science et la technologie devraient jouer un rôle actif dans le renforcement des réseaux scientifiques. Ils insistaient généralement sur l'obtention de financements de recherche pour l'élaboration de rapports de pays, la constitution de réseaux avec des correspondants régionaux et sous-régionaux pour la science et la technologie aux fins d'un apprentissage des meilleures pratiques, et le renforcement de leurs réseaux scientifiques à l'échelon national – tous ces éléments constituant une application de l'alinéa 2 a). Pour le reste, les pays ont souligné la nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, y compris les modalités d'intégration de la science et de la technologie dans l'application des programmes nationaux d'action et dans l'établissement des rapports (alinéas 2 b) et 2 c)). Les autres rôles que pourraient jouer les correspondants pour la science et la technologie sont notamment les suivants: appui à de nouvelles initiatives scientifiques; diffusion des connaissances existantes à l'échelle mondiale sur l'application de la Convention; et renforcement des actions visant à maintenir l'unité de la communauté scientifique à l'échelon national.

16. À la question de savoir comment, à leur avis, la communauté scientifique pourrait participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention, les pays parties ont fait toute une série de propositions qui s'accordent bien avec les directives d'Istanbul. La plupart des pays ont mis l'accent sur l'établissement de priorités, la coordination et le financement d'un programme de recherche pour évaluer l'application de la Convention. Les autres exemples concernaient notamment des visites sur le terrain de membres de la communauté scientifique en vue de trouver des solutions innovantes pour l'application des programmes nationaux d'action. Il y avait aussi un accord général sur la nécessité d'assurer un dialogue et une harmonisation entre la communauté scientifique et les décideurs, dans le cadre éventuellement de séminaires et de tables rondes sur le sujet. Enfin et surtout, trois pays ont fait valoir, en plus des directives d'Istanbul, la nécessité d'organiser les connaissances par le recours à des outils et des cadres faciles à utiliser, d'évaluer l'état actuel de la désertification à l'échelon national et, au niveau mondial, d'appuyer de nouvelles tendances en matière de recherche scientifique.

17. Il avait été également demandé aux pays d'indiquer les problèmes éventuellement rencontrés, s'agissant des rôles et des responsabilités assignés aux correspondants pour la science et la technologie. Neuf pays ont indiqué n'avoir eu aucun problème. Les problèmes

les plus couramment rencontrés par les autres pays parties tenaient essentiellement à l'absence d'officialisation des correspondants pour la science et la technologie et à la nécessité d'une claire définition des rôles et des responsabilités assignés, vu qu'actuellement, le rôle d'un correspondant pour la science et la technologie est celui d'une sorte de travailleur indépendant exerçant des fonctions ponctuelles, ce qui risque de nuire à la communication entre le centre de liaison national et le correspondant pour la science et la technologie. D'autres pays parties étaient confrontés à un manque de crédits pour financer les interventions du correspondant pour la science et la technologie, à des restrictions d'accès aux renseignements relatifs à la Convention ou au fait que la surcharge de travail d'un correspondant pour la science et la technologie l'empêchait d'assumer ces tâches supplémentaires.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

18. **Dans leur majorité, les centres de liaison nationaux ont demandé que les rôles et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie soient plus clairement définis, et officialisés par la reconnaissance institutionnelle des rôles et des responsabilités spécifiques que les correspondants pour la science et la technologie devraient jouer sous la supervision du centre de liaison national.**

19. **Tous les pays parties ont convenu que les rôles et les responsabilités proposés par le Bureau du CST après la première session extraordinaire du CST, dans les directives d'Istanbul, devaient être maintenus.**

#### **V. Délibérations du Bureau du Comité de la science et de la technologie**

20. Ces recommandations ont été portées à l'attention du Bureau du CST lors de sa réunion des 21 et 22 juin 2010 à Bonn (Allemagne). Elles ont fait l'objet d'un examen approfondi. Le Bureau du CST les a accueillies avec satisfaction, en insistant sur les points suivants:

a) Il a été décidé que toute nouvelle définition des rôles et des responsabilités des correspondants pour la science et la technologie devrait être proposée et communiquée par les centres de liaison nationaux à leurs correspondants respectifs pour la science et la technologie;

b) Les centres de liaison nationaux devraient aussi dès le départ indiquer clairement à leur correspondant pour la science et la technologie, par écrit, le type d'appui (opérationnel et/ou financier) qui pourrait lui être fourni. De même, l'appui que les correspondants pour la science et la technologie pourraient attendre devrait aussi être indiqué par l'intermédiaire du centre de liaison national.

21. Lors de sa deuxième session extraordinaire, le CST souhaitera peut-être examiner et approuver les rôles et les responsabilités susmentionnés des correspondants pour la science et la technologie, et faire des recommandations à la Conférence des Parties.

## Annexe I

## Résumé des réponses des pays parties et comparaison avec les directives d'Istanbul

	<i>2 a) Renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, national, régional et mondial, avec le concours des centres de liaison nationaux</i>	<i>2 b) Aider le centre de liaison national à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national</i>	<i>2 c) Aider le centre de liaison national à évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Stratégie et l'établissement de rapports, entre autres</i>	<i>Autres réponses pertinentes, en dehors des directives d'Istanbul, faites par les correspondants pour la science et la technologie</i>
Quel rôle joue actuellement le correspondant pour la science et la technologie?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la sensibilisation et à la mobilisation pour appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</li> <li>• Fourniture de conseils scientifiques pour améliorer la coordination entre les centres de liaison nationaux et les autres groupes liés à la Convention, ces derniers fournissant des informations aux correspondants pour la science et la technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils aux secteurs public et privé et aux organisations de la société civile y compris les groupes de travail et les accords multilatéraux sur l'environnement</li> <li>• Aide au centre de liaison national (préparation des sessions de la Conférence des Parties et des sessions extraordinaires du Comité de la science et de la technologie (CST); examen de la documentation du CST</li> <li>• Gestion d'un fichier d'experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement du rapport national sur l'application de la Convention</li> <li>• Contribution technique aux rapports de pays/Élaboration et application des programmes nationaux d'action (par exemple par une étude d'indicateur ou le suivi et l'évaluation de la désertification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des relations entre les milieux politiques et scientifiques</li> <li>• Diffusion et partage des connaissances et des compétences sur les questions relatives à la désertification à l'échelle mondiale</li> <li>• Hiérarchisation des tendances en matière de recherche sur les pratiques de gestion durable des sols, y compris l'appui à des programmes commerciaux de reboisement</li> </ul>
	<b>Total: 13 pays</b>	<b>Total: 7 pays</b>	<b>Total: 2 pays</b>	<b>Total: 4 pays</b>

	<i>2 a) Renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, national, régional et mondial, avec le concours des centres de liaison nationaux</i>	<i>2 b) Aider le centre de liaison national à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national</i>	<i>2 c) Aider le centre de liaison national à évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Stratégie et l'établissement de rapports, entre autres</i>	<i>Autres réponses pertinentes, en dehors des directives d'Istanbul, faites par les correspondants pour la science et la technologie</i>
Quels devraient être le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de financements de recherche pour le processus de la Convention (par exemple contrôle de la dégradation des terres), fourniture et coordination de contributions scientifiques aux rapports de pays/situation</li> <li>• Renforcement des réseaux scientifiques à l'échelon national</li> <li>• Apprentissage des meilleures pratiques par l'établissement de réseaux avec des correspondants régionaux et sous-régionaux pour la science et la technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités institutionnellement reconnues entre les centres de liaison nationaux et les correspondants pour la science et la technologie</li> <li>• Affirmation de l'interface entre les scientifiques et les décideurs à tous les niveaux</li> <li>• Représentation du pays pour les questions relevant du CST, du CRIC et de la Conférence des Parties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au centre de liaison national pour définir les modalités d'intégration de la science et de la technologie dans l'application des programmes nationaux d'action et l'établissement de rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des actions visant à maintenir l'unité de la communauté scientifique nationale sur les thèmes intéressant la conservation des sols</li> <li>• Appui à de nouvelles initiatives scientifiques</li> <li>• Diffusion des connaissances existantes à l'échelle mondiale sur l'application de la Convention</li> </ul>
	<b>Total: 12 pays</b>	<b>Total: 9 pays</b>	<b>Total: 7 pays</b>	<b>Total: 3 pays</b>



	<p>2 a) Renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, national, régional et mondial, avec le concours des centres de liaison nationaux</p>	<p>2 b) Aider le centre de liaison national à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national</p>	<p>2 c) Aider le centre de liaison national à évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Stratégie et l'établissement de rapports, entre autres</p>	<p>Autres réponses pertinentes, en dehors des directives d'Istanbul, faites par les correspondants pour la science et la technologie</p>
<p>Comment, à votre avis, la science et la communauté scientifique pourraient-elles participer au mieux à l'application de la Convention?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de priorités, coordination et financement d'un programme de recherche pour évaluer l'application de la Convention</li> <li>• Mise à jour régulière d'un fichier d'experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de séminaires et de tables rondes sur le sujet</li> <li>• Facilitation de la communication entre le centre de liaison national et les correspondants pour la science et la technologie en précisant les responsabilités propres de chacun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites sur le terrain effectuées par des membres de la communauté scientifique en vue de trouver des solutions innovantes pour l'application des programmes nationaux d'action</li> <li>• Nécessité d'assurer un dialogue et une harmonisation entre la communauté scientifique et les décideurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouvelles tendances en matière de recherche à l'échelon national devraient être appuyées par des projets scientifiques à l'échelle mondiale</li> <li>• Les connaissances devraient être organisées par le recours à des outils/cadres faciles à utiliser</li> <li>• Évaluation de l'état actuel de la désertification à l'échelon national</li> </ul>
	<p><b>Total: 12 pays</b></p>	<p><b>Total: 12 pays</b></p>	<p><b>Total: 11 pays</b></p>	<p><b>Total: 3 pays</b></p>

## Annexe II

### Questionnaire envoyé pour la consultation

---

#### *Situation passée et présente*

---

1. Quel est actuellement le rôle du correspondant pour la science et la technologie et quelles sont ses responsabilités dans votre pays pour aider le centre de liaison national?
2. Quels ont été les réalisations/résultats les plus importants de la contribution du correspondant pour la science et la technologie aux niveaux national, sous-national et/ou régional?
3. Quels sont à votre avis les problèmes concernant la coopération avec le correspondant pour la science et la technologie?

#### **Révision du rôle et des responsabilités des correspondants pour la science et la technologie**

4. Quels devraient être à votre avis le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie?
5. Comment la science et la communauté scientifique pourraient-elles à votre avis participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention?
6. Les correspondants pour la science et la technologie devraient-ils jouer un rôle – comme proposé à l'annexe I – dans le renforcement des réseaux scientifiques?

**Veillez nous faire part de tous autres commentaires et recommandations que vous souhaitez exprimer**

---